

Comment accéder au téléservice “carte famille/Inscriptions” depuis son compte Espace Citoyen ?



Pour accéder au téléservice “carte famille/Inscriptions”, vous devez avoir un compte espace citoyen.
Si vous avez déjà un compte, rendez-vous directement au point 5.

- 1 Si vous ne possédez pas de compte, vous devez saisir dans votre navigateur internet l'adresse suivante :

<https://citoyen.chalonsenchampagne.fr>

Créer un compte



- 2 Cliquez sur le bouton “Créer un compte” (en haut à droite de la page) pour accéder au formulaire de création.

CRÉATION D'UN COMPTE

Courriel

Confirmation courriel

- 3 Remplissez le formulaire et validez.
- 4 Votre mot de passe vous sera envoyé par courriel à l'adresse email que vous avez saisie (Si vous n'avez pas reçu le courriel, vérifiez dans les courriels indésirables).
- 5 Connectez-vous à votre espace citoyen.

TÉLÉSERVICE

CARTE FAMILLE / INSCRIPTIONS

Se connecter à mon espace

Créer mon compte

- 6 Accédez au téléservice “carte famille/Inscriptions” (entrer “inscription” dans le moteur de recherche, en haut à droite)
- 7 Cliquez sur “je n'ai pas de carte famille” pour créer votre carte famille, qui sera associée à votre compte Espace Citoyen, puis allez directement au point 10.
Si vous avez déjà une carte famille, allez directement au point 8.

TÉLÉSERVICE

CARTE FAMILLE / INSCRIPTIONS

J'ai une Carte Famille

J'ai une Carte Famille mais je ne connais pas mon code d'activation

- 8 Saisissez le code d'activation que vous trouverez sur la lettre que vous a été remise lors de votre passage au Guichet des formalités administratives, ou cliquez sur “j'ai une carte famille mais je ne connais pas mon code d'activation”

TÉLÉSERVICE

Carte famille / inscription à Châlons-en-Champagne

Mon profil famille

Mise à jour de ma carte famille

Je déménage

Mes inscriptions

Je demande le prélèvement automatique

Je modifie une fiche de liaison

- 9 Cliquez sur “je mets à jour mes tarifs”
Si vous avez déjà mis à jour vos tarifs, allez directement au point 10.

- 10 Le téléservice “carte famille/Inscriptions” vous permet :
 - › d'inscrire votre enfant à l'école, ainsi qu'à tous les services périscolaires et extrascolaires
 - › demander une dérogation au périmètre scolaire
 - › modifier vos inscriptions périscolaires tout au long de l'année scolaire
 - › procéder en toute autonomie à la mise à jour de vos données personnelles
 - › demander la mise en place du prélèvement automatique
 - › obtenir vos tarifs personnalisés pour les services périscolaires et extrascolaires
 - › consulter et régler vos factures
 - › suivre l'historique de vos démarches